

MAIRIE  
DE

SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice..... 15

Présents..... 15

Votants..... 14

Procurations..... 0

Date de la convocation : 21/03/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le 25 mars à 9 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,  
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,  
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire****PRESENTS** : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA  
Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs  
ASSIÉ Allan, DAUMAS Jean-Michel, DRIGOUT Jean-Luc, QUATREFAGES  
Damien, REFREGERS Claude, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL  
Claude, VIDAL Didier**SECRETARE DE SEANCE** : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a été désigné pour  
remplir ces fonctions qu'il a acceptées.**SEANCE N° 3****DELIBERATION N° 10****BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE****AFFECTATION DES RESULTATS****Vu** le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 relatif à l'affectation du résultat ;**Vu** le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2022 de la commune ;**Considérant que** le solde entre les dépenses et les recettes réalisées en 2022 au budget communal (section de fonctionnement) a donné lieu à un excédent de 190 741.14 € ;**Considérant qu'**avec l'excédent antérieur reporté, le résultat définitif de la section de fonctionnement est de 494 909.38 € ;**Considérant que** le résultat comptable de l'année 2022 de la section d'investissement est de - 85 020.95 € ;**Considérant qu'**avec l'excédent antérieur reporté, le résultat de la section d'investissement est de 100 195.41 € ;**Considérant que** les restes à réaliser du budget communal sont de 37 456.00 € pour les dépenses d'investissement et de 13 007.00 € pour les recettes d'investissement ;**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **D'AFFECTER** en réserves au 1068 en recettes d'investissement du budget communal 2023 la somme de 400 000€.
- **D'AFFECTER** sur le budget communal 2023 le complément des résultats de fonctionnement positifs en recettes de fonctionnement au compte 002 soit 94 909.38 € ;
- **DE REPORTER** le résultat d'investissement positif en recettes d'investissement au compte 001 du budget 2023 soit 100 195.41 €.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents et représentés*

Le maire  
Claude VIDAL  
Acte dématérialisé